

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

CC/SD/Interne : 2069

N° 2022/45

D-409 + 410

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2022

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 2 projets de délibération
- 1 projet de convention

Chaque année, un volet de subventions, qui s'élève pour l'année 2022 à un montant de 113 750 000 francs CFP, est alloué aux associations qui participent activement à la vie de la cité et dont les missions visent à favoriser la découverte artistique et culturelle pour tous.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

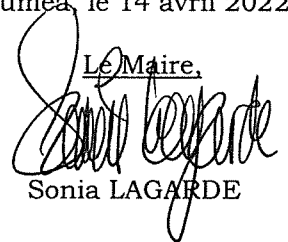
Il est ainsi proposé en particulier de verser à la Bibliothèque Bernheim une subvention d'un montant total de 12 150 000 francs CFP, faisant l'objet d'une convention tendant à poursuivre l'objectif de l'accès à la lecture publique pour tous en finançant la gratuité des inscriptions aux usagers.

Par ailleurs, une subvention d'un montant total de 890 000 francs CFP bénéficiera à deux associations.

En définitive, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à trois organismes pour un montant total de 13 040 000 francs CFP et, d'habiliter le maire ou son représentant à signer avec la Bibliothèque Bernheim la convention correspondante.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 avril 2022

Le Maire.

Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL RETENUES - FONCTIONNEMENT

Budget annuel subvention de fonctionnement 2022 : 113 750 000 F/CFP

Budget déjà attribué pour 2022 : 0 F/CFP

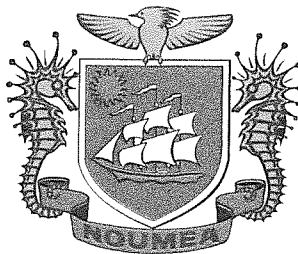
Budget Villes jumelles attribué pour 2022 : 0 F/CFP

Reliquat budget 2022 : F/CFP

Proposition d'attribution : 13 040 000 F/CFP

Disponible après proposition : 100 710 000 F/CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	1907	Gratuité des inscriptions aux usagers	15 000 000 F	88 125 918 F	Nouvelle-Calédonie : 71 125 918 F	12 357 800 F	Favorable	12 150 000 F
ASSOCIATION "CALEDONIA +687"	2013	Edition 2022 du festival Calédonia +687 les 25 et 26 juin 2022 sur la Place de la Marne	500 000 F	5 700 000 F	CONGRES : 800 000 F Etat : 1 000 000 F Nouvelle-Calédonie : 1 000 000 F Province Sud : 800 000 F Province Nord : 400 000 F Province des Iles : 200 000 F Autres établissements publics : 500 000 F SACENC : 500 000 F	500 000 F	Favorable	490 000 F
TROC EN JAMBES, COMPAGNIE DE DANSE DE NOUVELLE-CALEDONIE	2011	Organisation d'un festival culturel dans le cadre des 10 ans de la compagnie, au Rex-Nouméa du 4 au 6 mars 2022	500 000 F	3 130 000 F	Etat : 800 000 F Province Sud : 150 000 F	Sans objet	Favorable	400 000 F
TOTAUX			16 000 000 F	96 955 918 F				13 040 000 F



VILLE DE NOUMEA

D. 409

N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 5 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
29.04.2022

DATE D'AFFICHAGE
29.04.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Stéphanie PAIMAN
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Mme	Chantal BOUYE	M.	Marc LE LEIZOUR
M.	Patrick GUILLON	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELIERE
M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Françoise SUVE	Mme	Christine BELLET
M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Pascale SERVET	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Michel FONGUE	M.	Claude CHARLOT
Mme	Janine BAJON	M.	Patrick SAKOUMORI
Mme	Cindy PRALONG	Mme	Christiane SARIDJAN
M.	Philippe BLAISE	M.	Daniel HINSCHBERGER
Mme	Naïa WATEOU	M.	Joseph BOANEMOA
M.	Luc BRUN	M.	Emmanuel BERART
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Christine LE SAINT
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Davina FAUA
Mme	Charlotte THIAWE	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Muriel GERMAIN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Vaimoé ALBANESE	M.	Makaokio FIHIPALAI
		Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Magali MANUOHALALO
Nombre de présents	: 38	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Laurie HUMUNI
Nombre de votants	: 50	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Veylma FALAE
(12 procurations)		M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

DELIBERATION N° 2022/ 409
attribuant une subvention à la Bibliothèque Bernheim au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **5 MAI 2022**

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022 /128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU la demande de subvention de l'association en date du 14 janvier 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/45 du 14 avril 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 21 avril 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Une subvention d'un montant de douze millions cent cinquante mille (12 150 000) francs CFP est attribuée à la Bibliothèque Bernheim pour l'année 2022, afin de poursuivre la gratuité des inscriptions aux usagers.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022 de la ville de Nouméa, au chapitre 65 – Charges de gestion courante.

ARTICLE 3 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer avec la Bibliothèque Bernheim la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Bibliothèque Bernheim.

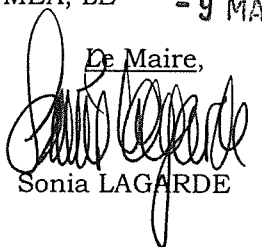
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE -5 MAI 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE -9 MAI 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R.	- 1
SGL (E.C.)	- 1
BIBLIOTHEQUE BERNHEIM	- 1

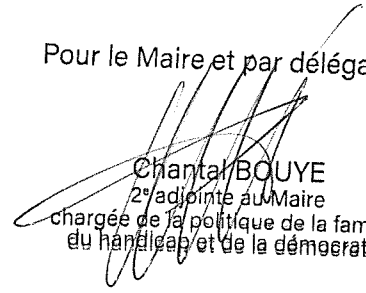
Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 09 MAI 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le 11 MAI 2022
~~et/ou publié~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Chantal BOUYE
2^e adjointe au Maire
chargée de la politique de la famille,
du handicap et de la démocratie

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subvention 2022 Bibliothèque Bernheim

Date de transmission de l'acte : 09/05/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/05/2022

Numéro de l'acte : 2022-409 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220505-2022-409-DE

Date de décision : 05/05/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.4. Autres actes concernant les subventions